



**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du Conseil général de la Ville de Boudry  
du vendredi 22 février 2019**

La séance du Conseil général, réuni à la salle polyvalente des Buchilles, à 19h00, est ouverte et présidée par M. A. Sandoz, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet l'assainissement d'armoires électriques à basse tension ainsi que l'installation de compartiments supplémentaires pour l'éclairage public.
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet l'assainissement de la station MT/BT « Praz » sur le réseau électrique moyenne tension
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour objet les travaux d'assainissement des réseaux d'eau et d'électricité à la rue des Lières
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 315'500.00 ayant pour objet les travaux de renforcement et de modernisation du réseau électrique Basse Tension sur la route des Addoz nord
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 362'000.00 ayant pour objet les travaux de construction d'une nouvelle station MT/BT Mikron et le renforcement du réseau électrique Moyenne Tension lié dans les secteurs Mikron-Chemin-Montant-Vignoble
8. Motion du groupe PLR concernant la lutte contre la pollution lumineuse
9. Informations du Conseil communal
10. Questions

## 1. Appel

28 conseillers généraux sont présents.

Mmes E. Bove-Righini Saam, A. Fivaz Meisterhans et Ch. Maspoli, ainsi que MM. D. Aubry, V. Berger, J. Buschini, P.-A. Cachelin, D. Criado Garcia, R. Dubois, D. Keller et M. Zürcher sont excusés. A. Mary et O. Sylla sont absents.

La majorité absolue est fixée à 15.

## 2. Procès-verbal - correspondance

Au vote, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.

Le président a reçu deux correspondances.

La première est datée du 8 février 2019. Elle concerne les mesures de modération du trafic à la rue Louis-Favre. La lettre, signée par 14 commerçants ou prestataire de services travaillant dans ladite rue, demande à ce que ces mesures soient maintenues.

La deuxième est datée du 24 janvier 2019. Elle concerne également le trafic dans la rue Louis-Favre. Les signataires se réfèrent aux mesures prises dès avril 2018, trouvent qu'elles contribuent à plus de sécurité, mais s'étonnent de voir encore des véhicules emprunter ladite rue sans s'arrêter, tôt le matin, en soirée ou le dimanche, alors qu'aucun commerce n'est ouvert. Ils demandent si des contrôles sont mis en place et se plaignent également du niveau sonore en bas de la rue qui est toujours très élevé. Ils se demandent si les normes antibruit sont respectées à cet endroit-là.

M. P. Quinche donne quelques informations chiffrées qui se basent au minimum sur trois campagnes de mesures. Le passage des voitures sur le pont J.-J. Rousseau est toujours autorisé dans les deux sens et à 30 km/h comme précédemment. Avant avril 2018, il y avait 2724 véhicules par jour qui passaient, dans les deux sens. Maintenant, il n'en passe plus que 1155 en moyenne par jour, dans les deux sens toujours. La différence est d'env. 1500 véhicules par jour, c'est tout de même important. Au sujet de la montée sur le pont, c'était 2000 véhicules par jour et maintenant ce n'est plus que 410 actuellement. À ces 410, il faut encore ajouter ceux qui vont descendre la rue des Rochettes et remonter directement la rue Louis-Favre. Dans la direction de la descente du pont, c'était 755 véhicules par jour et ce nombre est presque resté identique. Il dit que pour la limitation de vitesse à 30km/h, en bas la rue des Rochettes et en direction du pont de Boudry, la norme V85 est respectée. Il y a quelques téméraires qui dépassent cette limite de 30 km/h, mais c'est en-dessous des normes qui obligeraient la commune à prendre des mesures supplémentaires. Le transit de la rue Louis-Favre qui avant était de 2'000 véhicules par jour a passé à 560 véhicules par jour, dont 156 véhicules venant de la rue des Rochettes. La norme V85 pour la vitesse à 20 km/h est également respectée. Cela peut paraître bizarre, il y a toujours cette impression que certains conducteurs roulent trop vite, mais ils vont peut-être à 24 ou 25 km/h et il n'est pas possible de justifier des mesures supplémentaires à la rue Louis-Favre. A la rue des Rochettes, par le passé, il y avait env. 900 véhicules par jour qui la descendaient et maintenant, il y en a 745, dont une partie remontent la rue Louis-Favre. Maintenant, avec ces prises de mesures concernant la vitesse, cela devrait permettre d'être conforme avec le bruit. Toutefois, il n'a pas encore mandaté de mesures du bruit, il veut attendre d'être au mois d'avril. Le Conseil communal a également décidé de prendre des mesures de modération de trafic au-delà, pour permettre une harmonisation des vitesses et du trafic dans Boudry.

M. J.-P. Leuenberger dit que tous ces chiffres sont intéressants. Les hommes politiques, exécutifs et législatifs, travaillent pour l'intérêt général. Au sujet du bruit de seuil, il est aussi d'accord avec son collègue qu'il ne faut pas prendre des mesures supplémentaires afin que les roues des voitures fassent moins de bruit, parce que finalement c'est le seuil du pont qui fait du bruit lorsque quelqu'un arrive des Rochettes et ce n'est que quelques citoyens qui sont dérangés. Il explique qu'il a aussi quelques problèmes avec des ânes près de chez lui ; c'est un peu la même chose, la nuit quand ils s'appellent entre eux, ils sont quatre et nous laisse imaginer. A la rue Louis-Favre, il trouve que c'est réussi, la qualité de vie est à nouveau présente. Il est très content car la lettre est positive et en ce qui concernant le détail du pont, il trouve que chacun peut faire un effort et s'en accommoder. Toujours à propos de la rue Louis-Favre, il pense que chacun a vu l'annonce de la consultation populaire du 6 mars 2019 et à cette date, chacun pourra venir s'exprimer quant à ce qu'il ressent suite à cette mesure qui a été mise en place à la rue Louis-Favre, dans le vieux bourg en général et même dans le centre. Chacun pourra amener sa remarque, éventuellement proposer des mesures supplémentaires ou des améliorations quant à cet aspect de la circulation dans le centre de Boudry. Chacun peut regarder dans le Littoral Région, l'annonce est juste au-dessous de celle concernant ce Conseil général.

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, le président explique que sur l'initiative de M. P. Quinche, tous les rapports concernant le réseau électrique sont présentés en même temps, en début d'année, et ainsi le gestionnaire du réseau pourra mieux planifier ses interventions. A moins d'une urgence, il n'y aura plus de rapport similaire en 2019.

**3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet l'assainissement d'armoires électriques à basse tension ainsi que l'installation de compartiments supplémentaires pour l'éclairage public.**

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Vu l'état des armoires dans ce rapport, il a paru à la commission qu'il y a urgence à effectuer l'assainissement de ces éléments. D'autre part, il a été annoté que ces montants sont au budget 2019. De plus, il a été mentionné qu'un crédit-cadre serait judicieux dans le cas des armoires électriques, tenant compte du fait que toutes les boîtes devraient peu à peu être assainies, au minimum 4 par an, et il y en a en tout environ 150. Il s'est également interrogé sur le suivi de l'état de ces boîtes et il a été précisé que c'était du ressort du GRD, Eli 10 SA. La commission a accepté ce rapport à l'unanimité.

Le président donne la parole à M. K. Atchade, pour le PLR. Il transmet la remarque que ce dernier lui a demandé de faire. Son intervention ne va pas se limiter à ce seul rapport, mais également aux autres. Cela sera un commentaire global. Bien sûr, ensuite les votes seront formellement fait rapport par rapport.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit que le groupe a étudié les cinq rapports, comme vient de le préciser le président. Quelques questions ont été posées, quelques précisions techniques ont également été demandées. Les réponses apportées ont satisfait le groupe et comme le président l'a souligné, il tient à remercier le regroupement de ces rapports dans la séance de ce soir. Le groupe, dans sa grande majorité, avec les réponses apportées, soutiendra ces cinq rapports.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, dit que suite à la discussion qu'il y a eu dans le groupe, il a décidé de faire un paquet avec ce rapport et les deux suivants (points 3, 4 et 5). Les rapports de ce Conseil général ne sont pas très clairs, d'ailleurs les montants des crédits demandés, semblent avoir été estimés à la louche. M. P. Quinche a expliqué qu'il y a eu un changement de personnel au sein d'Eli 10 SA, tout comme au Service technique de Boudry. Bien que M. P. Quinche assure que les montants demandés sont près de la réalité, ils lui semblent approximatifs. Si les rapports devaient être refusés, les travaux

ne pourraient pas se faire cette année. Il est constaté que ces travaux sont nécessaires sur le plan de l'entretien du réseau et de la sécurité des usagers. Toutefois, il a constaté sur les photos d'armoires d'un des rapports, que l'entretien de la carrosserie de ces dites armoires électriques était semble-t-il inexistant sur le plan visuel. Un petit lavage de temps en temps ne serait pas un luxe, bien qu'il ne remette pas en question la nécessité de moderniser et d'entretenir les installations à l'intérieur. Il déplore qu'il n'y ait pas d'autres offres puisque c'est Eli 10 SA qui a été mandaté pour gérer notre réseau. Il n'a aucune comparaison à faire puisqu'il n'y a pas de concurrence ! Il propose, comme d'autres membres que la commune de Boudry donne une enveloppe, un crédit cadre, à Eli 10 SA et qu'il s'occupe de l'entretien puis redonne le détail des travaux de manière précise et avec transparence à la Commune. Car si un mandat est donné à une seule entreprise pour s'occuper du réseau communal, il est logique que la Ville et Commune de Boudry donne tous les moyens à cette entreprise et qu'en retour elle reçoive des comptes. De plus, chaque rapport réalisé pour ces travaux est une charge de travail, de temps et d'énergie qui pourrait être économisée. Les trois rapports ci-après sont acceptés à l'unanimité par les membres présents. Pour le groupe socialiste, il paraît nécessaire d'accepter ces rapports et il invite chacun à faire de même.

M. P. Quinche remercie les groupes de leurs conclusions. Il est content qu'il ait été relevé que pour une fois les rapports ont été présentés d'un bloc au début de l'année concernant tous les travaux à faire pour cette année. Ainsi Eli 10 SA, le GRD, a le temps de planifier ce travail sur les douze mois de l'année et les travaux ne s'échelonnent pas sur plusieurs années. Une question a été posée quant à l'apparence visuelle de ces cabines. Il est vrai que sur les photos, elles ne sont pas mises en valeur. Le concept de station de cabines qui se pose maintenant est totalement différent. Il ose espérer que cela tiendra le coup plus longtemps. Actuellement, les stations sont devenues poreuses, il ne faut pas oublier que certaines ont 15, 20, voire 30 ans et les matériaux, avec les affres de la météo, ne résistent pas. Les nettoyer, ce n'est pas si facile ; il faudrait faire cela à la brosse à risette, parce qu'il n'est pas possible de nettoyer une station électrique au Kärcher. Celles qui avaient une carapace qui étaient encore résistantes ont été nettoyées, puis peintes. Il a demandé à quelle fréquence se passait la tournée d'entretien et/ou le contrôle visuel de ces stations. Il a reçu la réponse suivante : tous les deux ans. Cela paraît correct. Il pourrait imaginer une fois par année pour les stations les plus vieilles. Bref, le travail de contrôle se fait et il a reçu les réponses nécessaires.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

4. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 ayant pour objet l'assainissement de la station MT/BT « Praz » sur le réseau électrique moyenne tension**

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

5. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour objet les travaux d'assainissement des réseaux d'eau et d'électricité à la rue des Lières**

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 315'500.00 ayant pour objet les travaux de renforcement et de modernisation du réseau électrique Basse Tension sur la route des Adoz nord**

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. La commission a constaté qu'un montant de seulement CHF 100'000.00 au lieu de CHF 315'000.00 était au budget pour ce point de l'ordre du jour. Elle a appris qu'Eli 10 SA avait fait une erreur d'appréciation. Il convient de mentionner que les travaux à effectuer sont sensiblement plus importants qu'initialement prévus. Par ailleurs, sur ce genre de travaux, le poids du génie civil est extrêmement important. Il est à relever que les Services techniques de la ville et la Commission d'économie publique ont particulièrement examiné la situation et ont donné leur feu vert après une rencontre avec Eli 10 SA. Dans ces circonstances, le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. K. Bangana, au nom du PS, dit que le groupe a analysé avec beaucoup d'intérêt ce rapport et en remercie les auteurs. Il a constaté que le montant était trop élevé, mais avec les explications reçues, il acceptera ce crédit d'engagement

Au vote, le rapport est accepté à 26 voix et une abstention.

7. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 362'000.00 ayant pour objet les travaux de construction d'une nouvelle station MT/BT Mikron et le renforcement du réseau électrique Moyenne Tension lié dans les secteurs Mikron-Chemin-Montant-Vignoble**

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Après des années de discussion sur ce projet, la situation est devenue urgente. L'emplacement des installations actuelles n'étant plus du tout acceptable. Vu la vétusté des appareils et tout particulièrement, tenant compte de la présence du personnel de Mikron, entre autres les apprentis, il y a urgence absolue et le rapport a été accepté à l'unanimité également.

M. K. Bangana, au nom du PS, dit qu'il a apprécié le rapport qui permettra de construire une nouvelle station moyenne tension et basse tension et le renforcement du réseau électrique moyenne tension avec une attention particulière et en remercie les auteurs. Le parti socialiste accepte ce rapport.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

Le président remercie M. P. Quinche pour ce paquet cadeau d'après Noël. Il dit que c'est deux fois Noël, également pour les conseillers généraux.

M. P. Quinche remercie également l'assemblée pour sa confiance. Il déclare qu'il n'y a pas de victoire à avoir, que c'est normal, que ce sont des travaux qu'il faut faire en professionnels ou alors si quelqu'un veut le faire en amateur, il ne faut pas venir s'installer dans un législatif ou dans un exécutif. Maintenant par rapport à ce genre de travaux qui vont encore venir ces prochaines années, parce que le réseau vieillit et qu'il faut le renouveler tous les 30, 40 voire 50 ans, cela dépend les éléments. Il souhaiterait, avec ses collègues du Conseil communal et en partenariat avec Eli 10 SA, présenter un plan pour la prochaine législature dans lequel tout ce qui est connu et qui sera formellement à faire. Ce plan comprendrait les charges financières avec un delta quand même, car il n'est pas devin. Ainsi si les gens passent, les projets restent et ces derniers doivent être le mieux ficelés possible pour ceux qui vont leur succéder.

## **8. Motion du groupe PLR concernant la lutte contre la pollution lumineuse**

M. B. Geiser, au nom du PLR, déclare que par cette motion dont l'intitulé lui semble assez indicatif et reconnaissant que le Conseil communal fait déjà des efforts dans ce sens-là, il demande d'aller plus loin par une réflexion globale. Il souligne l'effet de l'éclairage LED et ses effets sur la faune, la flore et sur les écosystèmes. Il pense qu'un excès lumineux peut être ramené à une juste proportion pour satisfaire les besoins effectifs. Il indique que les différentes mesures que le groupe souhaite voir se réaliser se trouvent en fin de page 2 et en début de page 3. Comme chacun peut le constater, il ne s'agit pas de plonger Boudry dans le noir total, mais de corriger à la baisse les effets lumineux. Il souhaite terminer par un trait d'humour : la pollution lumineuse est très maligne, dans les villes il devient très difficile de voir à l'œil, la perdrix. C'est le début d'une catastrophe écologique ! Il remercie l'assemblée pour son attention et souhaite un soutien important à cette motion.

Mme M. Braghini déclare qu'elle a pris note du dépôt de cette motion et elle va y travailler. Elle n'a pas de trait d'humour à lui répondre, mais on lui souffle, s'il y avait de la lumière, elle serait blanche.

Mme I. Zürcher, au nom du PS, dit que le groupe a pris connaissance de cette motion contre la pollution lumineuse avec satisfaction. Comme le montre l'actualité, ces questions environnementales reçoivent un accueil favorable dans toute la société, jeune et moins jeunes, partis de gauche comme de droite. Cependant, tout le monde n'est pas forcément d'accord avec les mesures concrètes à prendre. Le groupe soutiendra avec enthousiasme cette motion et il assure également son soutien lorsqu'il faudra voter des crédits nécessaires à des études pour définir les mesures envisageables pour réduire la pollution nocturne dans la commune.

M. J.-M. Buschini dit que l'assemblée risque de trouver sa remarque très formelle, mais au niveau des signatures, deux personnes qui ne sont pas conseillers généraux ont signé cette motion, MM. Brand et Cosandier. Pour que cette dernière soit vraiment une motion du Conseil général, il faudrait peut-être enlever ces signatures, sans cela, cela devient une motion populaire. Il fait cette proposition car il ne souhaite pas se faire « retoquer » pour ce genre de chose et dit qu'il est aussi favorable à cette motion.

M. B. Geiser trouve que la demande de M. J.-M. Buschini est justifiée. Il accepte cette proposition.

Au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

## **9. Informations du Conseil communal**

M. J.-M. Buschini donne l'information suivante : depuis hier soir à minuit, la Ville et commune de Boudry n'est plus liée à la promesse de vente à la résidence médicalisée Les Peupliers SA. Chacun sait que l'histoire a déjà vécu de nombreux épisodes. Le Conseil communal est en tractation avec la résidence Les Peupliers SA depuis 2013. Le 27 octobre 2014, il a présenté au Conseil général un rapport sur la vente de la ZUP de Bellevue, il a signé, avec ladite résidence, une promesse de vente le 28 novembre 2016 et à ce jour rien ne s'est réalisé. Cette société avait jusqu'au 31 décembre pour payer son dû et acheter notre terrain. Il a accepté d'accorder 60 jours de délai supplémentaire qui se terminait le 21 février 2019, à minuit. Malheureusement, rien n'a bougé et ces personnes n'ont pas montré de réactions. Heureusement, le Conseil communal a agi en amont. Mme M. Braghini et lui-même ont rencontré le Conseil d'Etat, M. L. Kurth et ses chefs de services pas plus tard que la semaine dernière et M. L. Kurth les a autorisés à dire la chose suivante : l'Etat assure qu'un home se construira à Boudry, puisque ce home fait partie de la planification cantonale. Par contre, dans un premier temps, c'est l'Etat qui va prendre le lead face à des investisseurs que le Conseil communal connaît et avec lesquels il a déjà eu contact. Ces investisseurs ont confirmé d'ailleurs, pas plus tard qu'aujourd'hui, qu'ils étaient partants. Leur projet sera peut-être celui qui est connu, mais peut-être aussi qu'il sera

différent puisque le projet présenté par la Résidence Les Peupliers ne correspondait pas au cahier des charges de l'Etat, et ce malgré le dépôt de trois projets différents. La situation s'est donc un peu éclaircie et d'un autre côté, elle est dommageable, parce que financièrement, il aurait bien aimé pouvoir communiquer ce soir que les 1,8 mio francs étaient là. Mais non, il faudra encore attendre pour avoir ce montant. Et il ne sait pas combien de temps. Il n'a pas de délai, il ne sait combien de temps vont durer les nouvelles études, mais il a bon espoir et M. L. Kurth leur a donné la garantie et il leur a bien dit qu'il fallait l'exprimer dans ce sens-là, un home se construirait à Boudry. M. J.-M. Buschini ne peut pas en dire plus en ce moment. La déception du Conseil communal, et aussi certainement celle de chaque conseiller général ici présent, est importante. Il pensait pouvoir réaliser quelque chose et surtout vendre ces terrains puisque, dans les derniers mois, la Résidence Les Peupliers s'était appuyée sur un avocat connu du milieu politique, il a pensé que c'était un bon signe. Ensuite, la résidence est venue avec une société qui finançait ou qui aurait financé ce projet et puis en définitif, cette même société s'est retirée quelques semaines plus tard. C'est malheureux, le Conseil communal en est déçu car il a misé sur le mauvais cheval. Il ajoute que ses collègues et lui-même tout particulièrement ont tous passé beaucoup de temps sur ce projet depuis 2013. Il n'a pas compté les heures, mais cela doit être plusieurs centaines et il ce qu'il en reste, ce n'est rien du tout. Pour imager le tout, il déchire sa feuille.

M. D. Schürch dit que le 15 mars, le Château de Boudry va réouvrir. Chacun sait que la Commune est impliquée dans cette affaire. Il y aura donc une manifestation en fin de journée. L'invitation sera adressée au Conseil général, mais aussi à toute la population et à toutes les personnes intéressées.

## 10. Questions

Mme I. Zürcher, en son nom, dit qu'aujourd'hui se fête l'Equal Pay Day 2019. C'est au sujet de l'égalité salariale homme/femme car il y a encore environ 15% de différence non-justifiée. C'est donc le nombre de jours que la femme doit travailler en plus pour gagner le même salaire qu'un homme jusqu'au 31 décembre. Elle dit que cela progresse, car il y a dix ans, on fêtait ce jour au mois d'avril, et maintenant c'est à fin février, mais cela stagne quand même et cela malgré un principe constitutionnel en vigueur depuis 23 ans. Pour cela, la Confédération a lancé une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public où elle invite toutes les collectivités publiques (cantons, communes) à signer. Un bon nombre de cantons l'a signé, le canton de Neuchâtel, la Ville également a signé cette charte et la plupart des grandes villes l'ont signé. Mais il n'y a pas que les grandes villes puisque La Grande Béroche vient de le faire alors qu'elle n'est ni une grande ville, ni connue pour être un bastion de féministes acharnés et donc elle se demande si la Ville et Commune de Boudry pourrait s'intéresser à cette charte, l'étudier et voire de la signer. Cela dans le but de favoriser à l'interne, mais aussi à l'externe, dans les relations avec les mandataires, l'égalité salariale.

M. D. Schürch précise que la Ville et Commune de Boudry respectent complètement les principes de l'égalité salariale homme/femme. Il existe un barème lié au statut de la fonction publique qui a été modifié quelques fois, mais autant pour les hommes que pour les femmes. Signer cette charte, il n'en a pas encore été parlé, mais pour lui, cela ne le choquerait pas que Boudry le fasse, car il pense bien sûr que les collectivités doivent montrer l'exemple.

M. N. Rousseau, en son nom, pose une question de détails. Il a entendu que le mécanisme de l'horloge de la Tour Marfaux a été récemment révisé et certains citoyens se sont demandés s'il n'y avait pas lieu de rafraîchir aussi l'extérieur de cette horloge et d'élaguer peut-être quelques feuillages qui rendent la vue de cette horloge peu visible. C'est un endroit emblématique du vieux bourg et il espère qu'il sera possible de prêter quelques soins à cette question.

M. J.-M. Buschini lui répond que cette tour est sous un régime particulier puisque Boudry est propriétaire de l'horloge et l'Etat de la tour. Evidemment, c'est toujours l'horloge qui tombe en panne... et en effet, quelques menus travaux ont été faits pour relancer l'horloge en espérant que cela tienne quelques temps. D'un autre côté, il étudie la possibilité de changer de mécanisme, cela va coûter plusieurs milliers de francs et ce montant sera mis dans les futurs investissements et à ce moment-là, il sera réfléchi de rafraîchir l'extérieur de l'horloge.

M. Ch. Moreau, en son nom, a deux questions. Tout d'abord, il constate que le pont qui enjambe la voie des CFF en direction de Bôle, le pont « Coinchiez », est dans un état déplorable. Il pense qu'il serait bien de faire quelque chose avant qu'il ne s'écroule. Il aimerait savoir, sachant qu'une partie est à Boudry, une partie à Bôle, donc à Milvignes et une partie au CFF, comment cela se passera si quelqu'un le remettait en état.

Mme M. Braghini lui répond qu'en effet, il est en très mauvais état. Il est déjà au niveau de 4 sur 5 et elle est en contact avec la commune de Milvignes et les CFF depuis de nombreuses années. Elle pense que ce dossier avait déjà commencé avec la commune de Bôle... mais cela arrive à bout touchant. Il y aura un crédit d'étude de CHF 50'000.00 qui avait été mis au budget des investissements, qui sera présenté ces prochains mois. L'étude est menée par les CFF. En 2020, encore un nouveau crédit et en 2020 ou 2021, les travaux vont se faire. Le financement est réparti de la façon suivante : 75% par les CFF, 12,5% par la commune de Boudry et 12,5% par la commune de Milvignes. Cela avance, mais il y aura plusieurs mois pendant lesquels la route de ne sera pas accessible. Cela sera le revers de la médaille, mais cela est nécessaire.

M. Ch. Moreau pose sa deuxième question. C'est au sujet de la lettre qui a été adressée aux habitants du Plateau de la Gare au sujet des mesures de parcage qui vont être mises en œuvre. En tant que membre de la Commission de la sécurité publique, il est d'accord avec le contenu de ce courrier. C'est l'échéancier qui lui paraît très court : 8 mars, mise en place de la signalisation, 11 mars, mise en fourrière des véhicules parkés hors case ou alors dans la bande herbeuse, ou plutôt boueuse actuellement et 12 mars, mise en place d'éléments physiques pour empêcher le parcage dans cette zone. Il dit qu'il y a quelques conseillers qui habitent le Plateau de la Gare et qui ont une place de parc louée. Il est aussi conscient que les garages ne sont pas toujours employés comme garage et surtout qu'il y a une grande structure avec des garages souterrains qui sont « libres » entre guillemets parce que les places de parc sont quand même très chères. Il voulait savoir, de la part des autorités, s'ils faisaient du forcing pour obtenir des tarifs un peu plus avantageux ou alors pour que ceux qui possèdent un garage l'emploient à bon escient. Il pense que les habitants qui n'ont pas de places de parc vont gentiment leur poser des questions.

M. P. Quinche lui répond que c'est gentil de relever cette affaire car elle est toute fraîche, par contre les réflexions sont menées depuis plusieurs semaines au sein du Conseil communal. C'est quelque chose qu'il ne faut pas laisser se pérenniser dans le temps parce que c'est intolérable. Toutefois, il sait que le parcage, peu importe en ville de Boudry ou dans une autre ville, c'est un problème partout. Mais localement il s'agit de trouver des solutions. Il est clair que les autorités ne peuvent pas faire de forcing vis-à-vis des propriétaires de garages souterrains qui louent des appartements et qui « offrent » des places de parc que les gens trouvent trop chères et donc, ne louent pas et vont se parquer ailleurs où il n'y a pas de places. Ceci est une affaire de privé à privé. Par contre, les autorités doivent rendre la voie publique le plus acceptable possible et l'entretenir. Mais l'entretenir trop à la suite d'incivilités coûte cher aussi et ce sont tous les contribuables qui s'en trouvent pénalisés. Il faut donc trouver l'équilibre. Le résultat des réflexions et les mesures qui seront enfin prises vont faire qu'il sera interdit de se parquer en milieu boueux, par contre, il va rétablir des places sur la chaussée en parallèle à cette zone boueuse. Bien entendu, entre des places parallèles et des places perpendiculaires, il y en aura un peu moins à disposition, mais c'est toujours mieux que rien. Et comme c'est une zone 30 km/h, il sera aussi possible d'intensifier les places de parc. Cela ne sera pas énorme, mais cela sera déjà un bon

début. Il dit qu'il fait l'effort, enfin que c'est son devoir, de trouver des solutions et qu'il a encore d'autres projets dont il ne va pas parler maintenant.

M. Ch. Moreau dit qu'il a encore oublié un détail concernant les places visiteurs censées se trouver sur la partie en chaille. Il se demande si le propriétaire va enfin mettre un panneau pour indiquer que ce sont des places « visiteurs » et non pas des places pour les locataires.

M. P. Quinche lui répond qu'en effet, c'est ainsi, mais comme cela touche le domaine de l'aménagement du territoire, alors il passe la parole à M. J.-P. Leuenberger car il y a toute une démarche législative là-dedans, et quelques contraintes. Toutefois, actuellement, il faut être devin pour savoir où sont les places visiteurs.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il faut revenir en arrière. Ce secteur Baconnière a fait l'objet d'un plan spécial. Ce plan spécial a été établi en amont de la construction des douze immeubles. Dans ce dernier, il y a toutes les servitudes et les vœux de chacun, population, conducteurs, propriétaires et/ou locataires. C'est-à-dire réduire la circulation, réduire les flux de circulation, susciter l'envie de prendre la mobilité douce. Tout cela a fait que sur ce plan spécial, les directives de la Confédération et du canton ont été strictement appliquées. C'est-à-dire 10% de places de parc visiteurs, en sachant que chaque appartement a droit à une place de parc. Il est en charge de l'aménagement, c'est pourquoi il a pris les devants au Service de l'Aménagement du Territoire à Neuchâtel pour pouvoir faire, entre guillemets « sauter » ce plan spécial, c'est-à-dire changer les règles et ainsi pouvoir donner à la Commune, aux autorités exécutives, la permission de construire ou d'aménager des places de parcs, non pas dans la boue mais avec un sol adapté. Ce processus prend du temps parce qu'il ne peut pas simplement présenter cette demande en disant qu'il y a un besoin en place de parcs. Il faut pouvoir argumenter avec des faits, par exemple que toutes les places souterraines sont complètes. Il constate aujourd'hui que dans ce garage souterrain et il le sait, il y a au moins une place de libre, celle en face de la place de parc de sa mère, mais il y en a beaucoup d'autres. En tout, il y a 222 places de parcs. Peut-être que certaines sont libres parce que le locataire ne veut pas ajouter le montant nécessaire à la location d'une place de parc. En revanche, les habitants en PPE ont automatiquement une place de parc. Donc il faudra du temps, certainement qu'il y aura encore quelques frottements, là-haut, entre usagers, commune et service des agents immobiliers locaux. Mais il donne raison à M. Moreau en ce qui concerne le nombre de gens qui utilisent leur garage comme local de stockage, carnotzet ou autre. Cet aspect-là n'est pas simplement limité à la Baconnière, mais il existe partout et là, il doit y avoir un effort. Peut-être que les services doivent être un peu plus contraignants, même si cela n'est pas agréable d'affronter les gens et de leur dire qu'il faut maintenant ranger leur garage pour y mettre leur voiture. C'est un petit peu autoritaire, mais pour l'intérêt général, les autorités et/ou les employés communaux, il dit « nous » devrions faire cela. Il trouve que la lettre a été envoyée au bon moment, il a reçu de bonnes réactions sur le Plateau de la Gare, même de certaines personnes qui se parquaient dehors. C'est vrai qu'ils attendaient qu'il se passe enfin quelque chose. Il faut encore trouver des solutions, il s'en charge avec le Conseil communal.

M. S. Agbaro, en son nom, rebondit sur la question concernant le Plateau de la Gare. Par rapport aux douze immeubles, il confirme ce que vient de dire M. J.-P. Leuenberger, il reste encore des places de parc à louer, mais les gens n'ont pas envie de mettre CHF 120.00 en plus d'un loyer qui n'est déjà pas donné. Ce qu'il a remarqué c'est que les gens qui habitent dans ces immeubles ont très souvent deux voitures par ménage et ainsi quand Monsieur part, Madame prend sa place. Il aimerait savoir si ce bout de terrain appartient à la Confédération, au Canton ou à la Commune.

M. J.-P. Leuenberger le remercie pour sa question et en commençant par la fin, ce terrain appartient à la Commune, c'est du terrain du domaine public. Toutefois, il n'est pas possible d'aménager des places de parc sur du domaine public sans avoir un permis de construire, une autorisation de l'autorité supérieure. Donc, il ne veut pas, avec le Conseil communal, être hors-la-loi. Evidemment qu'il aurait

été possible de profiter des travaux de creusage des conduites pour le chauffage du parascolaire. Il y a pensé. Deuxième chose, concernant les familles qui n'ont pas une voiture mais deux. S'il regarde chez lui avec trois enfants, il y a cinq voitures. Bon ils n'habitent plus tous là. Mais c'est la réalité et la société veut influencer l'individu pour qu'il soit un plus en pensée avec l'écologie et pour qu'il utilise un petit peu plus la mobilité douce, les transports publics et le vélo, mais c'est une utopie et malgré tout, il, en tant qu'autorité, doit appliquer ces directives qui sont confédérales, mais aussi relayés par les cantons. La commune n'est pas libre de faire ce qu'elle a envie.

M. P. Quinche donne encore une information. A Boudry, pour environ 6300 habitants, 4800 véhicules sont répertoriés sur le territoire communal. Le nombre de places publiques que la commune peut offrir pour le parcage est à peine de 600. Il demande à chacun de mettre le curseur où il veut, mais la problématique est sérieuse. Toutefois, il se rend compte qu'il y a beaucoup de propriétaires qui arrivent à garer leur véhicule dans la légalité.

M. S. Agbaro dit que dans la lettre il est fait mention que certaines places seront attribuées aux visiteurs et il demande pourquoi les autres ne pourraient pas aussi en profiter.

M. J.-P. Leuenberger répond rapidement, dans le même sens qu'il l'a fait précédemment à M. Ch. Moreau. Les places visiteurs sont destinées aux différents immeubles. Les places visiteurs, pour l'instant, ne sont pas marquées et cela doit être corrigé, non pas par la Commune mais par les régies immobilières ou par les propriétaires des PPE et des immeubles. Ces places visiteurs sont vraiment prévues pour les visites, quand la grand-mère vient voir son petit-fils ou quand la bonne amie vient voir son copain ou encore pour Noël, pour partager la dinde.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'il a été parlé des mesures contraignantes du Plateau de la Gare et que malgré tous les problèmes qui ont déjà été rencontrés depuis de nombreuses années au sujet des places de parc manquantes, de nombreux autres permis de construire ont été délivrés avec les mêmes mesures contraignantes, c'est-à-dire une voiture par appartement et cela même au centre de Boudry en sachant qu'il n'y a pas de place. Les commissions de construction et le canton disent oui, c'est parfait, une place ça suffit. Il se demande jusqu'à quand cela continuera ainsi. Les voitures électriques et les hybrides arrivent sur le marché et il est toujours dit dans les règlements qu'il faut une place de parc par appartement, comme si les gens avaient une seule voiture par ménage. Il aimerait savoir si les commissions dans les communes pourraient une fois dire non à un projet, parce qu'il n'y a pas assez de place de parc, sans pour autant en empêcher la construction. Par exemple, pour un projet d'un bloc avec 6 appartements qui propose 6 places de parc, eh bien non, la commission devrait dire qu'il en faut 12. Il sait que cela s'est fait, qu'il y a des immeubles qui ont été construit ainsi, et dernièrement. Il demande si la Ville et commune de Boudry pourrait une fois prendre cette option et dire non.

M. J.-P. Leuenberger le remercie pour sa question. Dire non, c'est possible, mais être hors la loi pour une autorité comme une commune, il ne peut pas se le permettre. Une commune doit respecter les directives. En revanche, il est possible de dire non au niveau de la Commission de l'urbanisme et de relayer cela au Service de l'aménagement du territoire qui sanctionne aussi les plans et qui vont appliquer le règlement. Si les autorités commencent à s'éloigner des directives, il y aura certainement d'autres problèmes qui vont survenir. Cependant, il suggère peut-être une piste, par exemple, prendre le taureau par les cornes et prendre quelques feuilles à signer pour une initiative afin de dire que cette directive est à tracer et de demander au minimum deux places de parc par appartement. Mais il y a pas mal de problèmes à ce sujet et il rappelle que la Loi sur l'Aménagement du Territoire restreint aussi les places et le terrain à disposition. Il est toujours possible de dire non, mais il ne sera pas possible de passer avec cette position-là au niveau supérieur. Finalement, ce n'est pas la Commune seule qui décide de délivrer un permis de construire, quand bien même c'est elle qui le fait formellement, elle doit recevoir les feux verts de l'échelon supérieur. C'est ça le problème.

M. B. Geiser, en son nom, dit qu'il avait demandé la parole pour poser deux questions, mais il va renoncer à les poser pour gagner du temps.

La séance est levée à 20h15.

Boudry, le 19 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire

*Alain Sandoz*

*Jean-Daniel Böhm*